JOURNAUX

DU

SENAT DU CANADA.

Jeudi, 23 Octobre, 1873.

Jeudi, le vingt-troisième jour du mois d'octobre, en la trente-septième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, étant la seconde session du second Parlement de la Puissance du *Canada*, continuée par prorogation jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, étaient :--

L'honorable PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Dickey,	Lacoste,	Read,
Armand,	Dumouchel,	Letellier de St. Just,	Ryan,
Benson,	Fergusson,	Locke,	Seymour,
Blake,	Foster,	McDonald,	Shaw,
Bureau,	Girard,	Macpherson,	Simpson,
Campbell,	Glasier,	Malhiot,	Skead,
Carrall,	Hamilton, (Inkerman,)Mills,	Smith,
Chaffers,	Hamilton (Kingston,)	Northup,	Sutherland,
Chapais,	Hazen,	Odell,	Vidal,
Christie,	Holmes,	Panet,	Wilmot,
Cormier,	Kenny, Sir Edw.,	Perry,	Wilson.

Son Excellence le Très-Honorable Sir Frederic Temple, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de St. Patr ice et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral du Canada, étant assise dans le fauteuil sur le Trône;

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue,

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la Session par un gracieux discours aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Conformément à la déclaration que je vous ai faite à la fin de la dernière session, j'ai fait convoquer le Parlement le plus tôt possible après la réception du Rapport des Commissaires nommés par moi pour s'enquérir de certaines matières se rapportant au Chemin de Fer du Pacifique canadien.

Les témoignages pris par la Commission méritent une considération attentive. Le rapport sera mis devant le Parlement, et vous aurez alors à décider s'il peut vous être de

quelque utilité.

Un projet de loi pour la refonte et l'amendement des lois en force dans les différentes Provinces au sujet de la représentation du peuple en Parlement vous sera soumis de nouveau.

Par suite de l'ajournement de cette mesure, à la dernière session, vous aurez l'avantage de comprendre dans ses dispositions la Province de l'*Ile du Prince-Edouard*, qui est maintenant heureusement unie au *Canada*.

La compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, à laquelle une charte royale a été accordée, n'a pu, je regrette de le dire, faire les arrangements financiers nécessaires à la construction de cette grande entreprise. Elle a, en conséquence, fait de sa charte un abandon que j'ai accepté.

Vous sentirez, je l'espère, que vous aurez à prendre des mesures pour assurer de bonne heure le commencement et la vigoureuse continuation des travaux de construction de ce chemin de fer, et pour remplir ainsi de bonne foi l'engagement pris envers la Colombie Britannique. Une mesure à cet effet sera soumise à votre considération.

Les limites de la Confédération ayant été reculées, il y a eu une augmentation correspondante dans les travaux d'administration, et il semble nécessaire d'augmenter le personnel parlementaire et exécutif. Un projet de loi à cet égard vous sera soumis.

Vous serez invités à accorder votre attention et votre considération à un projet de loi

pour l'établissement d'une Cour générale d'appel.

Des mesures ayant rapport aux eaux navigables et aux lois d'inspection seront mises devant vous, ainsi qu'un projet de loi pour l'établissement d'un Bureau d'Agriculture de la Puissance.

Vous aurez nécessairement à vous occuper de la question de la loi de l'insolvabilité.

Les efforts qu'ont faits les différentes Provinces, ainsi que la Puissance, pour l'encouragement de l'immigration, ont été couronnés de succès, et un grand nombre de précieux colons a été ajouté à notre population. Je ne doute pas que vous ne continuiez à accorder une aide libérale à cet important intérêt.

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai donné instruction de vous soumettre les comptes de la dernière année financière. Nos finances continuent à être dans un état prospère, et les revenus ont été suffisants pour rencontrer toutes les dépenses.

Les estimés de l'année prochaine seront mis devant vous. Ils ont été préparés en ayant égard à l'économie aussi bien qu'à l'efficacité du service public, et j'espère que les subsides qui sont nécessaires seront accordés sans peser lourdement sur le peuple.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes:

Vous donnerez, je n'en doute pas, toute votre attention aux intérêts si importants qui vous sont confiés, et je suis convaincu que vos délibérations tourneront à l'avantage et à la prospérité du pays.

Il a plu à Son Excellence de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

Prières:

L'honorable Président a présenté des rapports du greffier de la Couronne en Chancel-

lerie, énonçant que les messieurs dont les noms suivent ont été appelés au Sénat :

L'honorable George Alexander, de la ville de Woodstock, dans la province d'Ontario, Joseph Hyacinthe Bellerose, écuyer, de St. Vincent de Paul, dans la province de Québec. L'honorable Donald Montgomery, de la province de l'Ile du Prince-Edouard. L'honorable Robert Prore Haythorne, de la province de l'Ile du Prince-Edouard. L'honorable Thomas Heath Haviland, de la province de l'Ile du Prince-Edouard. George William Howken écuyer, de la province de l'Ile du Prince-Edouard.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présen-

tait pour être introduit.

Alors, l'honorable George Alexander a été introduit, entre les honorables messieurs

Hamilton (Kingston) et Dickey.

L'honorable M. Alexander a présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, Qu'il scit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable George Alexander, de Notre Province d'Ontario, en Notre Puissance du Canada.

SALUT:-

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, le dit honorable George Alexander, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada; Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé